

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: AU, ADDIS ABABA

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

34^{ème} REUNION

3 JUILLET 2005

SYRTE (LIBYE)

PSC/Min/Comm.(XXXIV) – (iii)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE SUR LA SITUATION DANS LA REGION DU DARFOUR (SOUDAN)

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 34^{ème} réunion tenue le 3 juillet 2005, a adopté le communiqué qui suit sur la situation dans la région du Darfour (Soudan):

Le Conseil,

- 1. Se félicite** du calme relatif qui prévaut actuellement au Darfour et **encourage** les parties soudanaises concernées à tout mettre en œuvre pour maintenir et consolider ce calme ;
- 2. Se félicite en outre** des mesures prises en vue du renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS), conformément à la décision PSC/PR/Comm.(XXVIII), adoptée à sa 28^e réunion tenue le 28 avril 2005. A cet égard, le Conseil **félicite** les pays contributeurs de troupes pour leur engagement à déployer, dans les délais prévus, les troupes supplémentaires requises en vue d'atteindre l'effectif nouvellement autorisé de 7731 éléments ;
- 3. Félicite** les partenaires de l'UA pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à l'AMIS, en particulier pour les annonces faites lors de la Conférence d'annonces de contributions tenue à Addis-Abeba, le 26 mai 2005, ainsi que pour l'assistance logistique fournie en vue du déploiement, dans les délais prévus, des troupes supplémentaires requises en vue d'atteindre l'effectif nouvellement autorisé de 7.731 éléments. Le Conseil **lance un appel** aux partenaires de l'UA pour qu'ils fournissent les ressources financières additionnelles indispensables afin de combler le déficit constaté dans le financement des opérations de l'AMIS;
- 4. Lance un appel** aux Etats membres de l'UA pour qu'ils fournissent des ressources, tant financières que logistiques, en vue d'appuyer l'AMIS ;
- 5. Exprime** la préoccupation de l'UA face aux positions inflexibles adoptées par des parties aux Pourparlers lors des discussions en cours sur la Déclaration de Principes (DoP), ce qui a ralenti le rythme des négociations à Abuja ;
- 6. Souligne** que le conflit au Darfour a un caractère essentiellement politique et socio-économique et que les Pourparlers de paix d'Abuja constituent le mécanisme le plus approprié pour parvenir à une solution négociée et durable ;

7. **Exprime son soutien** à Salim Ahmed Salim, Envoyé Spécial et Médiateur de l'UA, sous l'autorité duquel se déroulent la 5^e série de Pourparlers de paix inter-soudanais à Abuja, qui ont débuté le 10 juin 2005. Le Conseil **exprime en outre son appréciation** de l'appui qu'apporte le Président Olusegun Obasanjo, Président en exercice de l'UA. Le Conseil **se félicite** de la contribution du Tchad et des autres Facilitateurs africains, ainsi que de celle des observateurs des pays et institutions partenaires, et les **exhorte** à apporter le maximum de soutien au médiateur et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour encourager les parties à œuvrer sérieusement à la réalisation rapide d'un accord global;

8. **Lance un appel** aux parties au conflit au Darfour pour qu'elles apportent leur coopération totale au Médiateur et négocient de bonne foi, avec un sens de l'urgence et dans un esprit de concessions mutuelles et de compromis, afin de parvenir à une solution durable au conflit.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2005

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2507>

Downloaded from African Union Common Repository